



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 21 octobre 2020

DLB 2020/386

L'an deux mille vingt et le 21 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Nézignan l'Evêque, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/10/2020

Affichage de la convocation : 15/10/2020

Présents : Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Lucette ALBERTO, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Pierre ALAUX, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Ghislain TOUREAU, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Alain MAISONNEUVE, Martine VIBAREL, Séverine LOZANO, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Marie-Laure LLEDOS, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Rachel SACCUCCI, André BOUDET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Gérard MARTINEZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Jean-Louis THERON, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Excusés : Gérard ALLARD, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Robert GELY, Joséphine GROLEAU, Caroline LEVANNIER, Laurence MABELLY, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Jean-René PENAS, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Tableau des effectifs

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

La délibération du 18 février 2020 a modifié l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, et modifié le tableau des emplois en conséquence. Le tableau des emplois et effectifs comporte ainsi à ce jour 561 postes. Il ne correspond, ni à la réalité des emplois ouverts budgétairement dans la collectivité, ni à la réalité des effectifs du SICTOM.

En effet, un décalage significatif existe de manière récurrente entre les effectifs budgétaires (tableau des emplois) inscrits dans l'état du personnel figurant en annexe des comptes administratifs et la réalité des emplois ouverts du SICTOM (tableau des effectifs).

Ce décalage entre les effectifs budgétaires ouverts et les effectifs réels, ouverts ou vacants, est le résultat d'un empilement d'effectifs, prenant en compte les promotions internes, avancements de grade, départs en retraite, ou encore les réorganisations de la collectivité, ... sans que, depuis des années, les situations antérieures n'aient été régularisées par les suppressions ad hoc.

Par ailleurs, la collectivité n'a pas été en mesure de présenter à la cour des comptes un tableau des effectifs correspondant aux emplois réellement créés par le comité syndical.

En ce sens, un gros travail de mise à jour a été fait pour faire correspondre le tableau des effectifs avec l'état des effectifs et des emplois créés par délibération. Le rapprochement fait apparaître actuellement 561 postes ouverts alors que les effectifs correspondants aux emplois budgétaires sont de 265.

La différence constatée est de 296 effectifs et fait apparaître certaines incohérences telles que :

- Dans la filière technique, Adjoint technique : 213 postes ouverts pour 45 postes budgétés.
- Dans la filière administrative, Adjoint administratif principal 2cl : 22 postes ouverts pour 12 postes budgétés.

Dans un souci de bonne gestion, et pour permettre au conseil syndical de disposer d'informations précises et cohérentes entre les effectifs affichés dans les annexes des documents budgétaires soumis à son approbation et les effectifs effectivement pourvus au 31 décembre de l'année, il y a lieu de réduire cet écart constaté et de proposer un tableau des effectifs actualisé.

Aussi, dans un souci de transparence avec les partenaires syndicaux et afin de travailler sur un document actualisé pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences comme pour les lignes directrices de gestion, il est proposé le tableau des effectifs retouché joint, correspondant aux effectifs réels et prenant en compte l'évolution d'organisation des services. Cette dernière proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique qui s'est tenu le 13 Octobre 2020.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte la modification du tableau des effectifs et le tableau des emplois annexés à la présente.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,


Sébastien FREY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 30.10.2020 et de sa publication le 30.10.2020

A Nézignan l'Évêque, le 30.10.2020

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr